



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

M. Gérald DARMANIN, ministre de l'Intérieur

M. Jean-Baptiste DJEBBARI, Ministre délégué auprès de la ministre de la Transition écologique, chargé des Transports

Paris, le 21 décembre 2021

Un dispositif innovant pour faciliter l'accès des jeunes professionnels au métier de conducteur de véhicules lourds de transport en commun

Gérald Darmanin, ministre de l'Intérieur, et Jean-Baptiste Djebbari, ministre délégué chargé des Transports, saluent la publication du décret **permettant l'abaissement sous certaines conditions de l'âge minimal pour la conduite de certains véhicules lourds de transport en commun**. Cette évolution permet ainsi de faciliter l'accès à une profession qui peine aujourd'hui à recruter, tout en maintenant un haut niveau de sécurité pour les transports concernés.

Le décret paru hier abaisse sous certaines conditions l'âge minimal de formation pour conduire un autobus ou un autocar à 20 ans, voire à 18 ans dans certains cas, contre 21 ans auparavant. Compte-tenu de la spécificité du public transporté, la conduite à 18 ans ne pourra s'appliquer aux transports scolaires que si le jeune conducteur bénéficie de mesures complémentaires d'accompagnement, à la charge de son employeur.

Les mesures susmentionnées comprennent 26 semaines de tutorat, avec une montée en autonomie progressive : les 4 premières semaines, le tuteur est présent en permanence pendant le temps de conduite du jeune puis, progressivement, le jeune conducteur gagne en autonomie avec une présence du tuteur réduite.

Chaque période d'accompagnement fait l'objet d'un bilan précis. Le tuteur est désigné par l'employeur, en tenant compte de son expérience, il est âgé d'au moins vingt-sept ans et titulaire du permis D depuis cinq années. L'employeur, le tuteur et le conducteur bénéficiant du tutorat s'engagent par une convention.

Service de presse du Ministre de l'Intérieur

Tél : 01 49 27 38 53 / sec1.pressecab@interieur.gouv.fr

Service de presse de M. Jean-Baptiste DJEBBARI

Tél : 01 40 81 77 57 / secretariat.beyret@transports.gouv.fr